

Le réseau documentaire a repéré pour vous...

DANS CE NUMÉRO :

DOCUMENTS 1

RAPPORTS 2

3

6

## DOCUMENTS

### Evaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine. Concepts et méthodes

L'Institut de veille sanitaire (InVS) publie un document mettant à jour la série de guides concernant la réalisation d'évaluations des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique publiés par l'InVS depuis 1999. Il présente les concepts qui sous-tendent l'évaluation des impacts sanitaires de la pollution atmosphériques et les modalités pratiques de sa mise en oeuvre. Ce document vise à aider à l'évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé dans le cadre des Plans régionaux pour la qualité de l'air (PRQA).

[Etude InVS](#)

### Description des cas de saturnisme de l'enfant survenus en France au cours de l'année 2006

Le Département santé environnement (DSE) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) a publié une note technique qui expose les nouveaux cas de saturnisme survenus en 2006, en France, à partir des données du Système national de surveillance des plombémies chez l'enfant. Ainsi on compte en 2006, 437 nouveaux cas de saturnisme. La répartition géographique des activités de dépistage demeure très hétérogène avec la région Ile-de-France (56%) et la région Nord-Pas-de-Calais (13%) en tête. Le facteur de risque principalement déclaré est la peinture des habitats anciens. Ce document est réalisé à partir des données chiffrées connues en avril 2008 par l'InVS aussi, le Département santé environnement signale d'éventuelles modifications puisque « *les Centres antipoison et de toxicovigilance n'ayant pas encore tout récupéré et saisi l'ensemble des données à cette date* ».

[Note technique de l'InVS](#)

### Contact :

SIRAULT Sabrina  
co.des.OS.centrededoc@  
wanadoo.fr

## RAPPORTS

**Dépistage saturnisme de l'enfant en France en 2003-2004**

Le saturnisme est un réel problème de santé publique. Le rapport de l'Institut de Veille sanitaire (InVS) "*Dépistage du saturnisme de l'enfant en France en 2003 et 2004*" qui vient de paraître s'est attaché à dresser le bilan de l'activité de dépistage du saturnisme infantile en France sur la période 2003-2004 à partir des données du Système national de surveillance des plombémies chez l'enfant et d'une enquête auprès des laboratoires d'analyse de plombémie réalisée par l'InVS. Sur cette période, 24 837 plombémies ont été enregistrées dont 17 241 cas de primodépistage. Depuis 2002, on observe une évolution nette de l'activité de dépistage et pourtant les tests de plombémie ne concernent qu'un nombre restreint d'enfants. La répartition géographique des activités de dépistage reste très hétérogène avec la région Ile-de-France en tête (70% des cas incidents de saturnisme). Les facteurs de risque les plus cités sont l'habitat ancien, l'habitat dégradé, l'environnement industriel et le comportement de pica. Les services de protection maternelle et infantile demeurent les principaux prescripteurs, par ailleurs le rôle des médecins de ville et des services hospitaliers devient significatif. Ce rapport vient compléter les deux bilans existants, le premier publié par le Réseau National de Santé Publique (RNSP) en 1997, et le deuxième par l'InVS en 2006 qui portait sur les années 1995-2002.

[Rapport InVS](#)

**Grenelle de l'environnement : Rapport gouvernance écologique**

Mme Lepage a diffusé son rapport d'étape, le lundi 7 janvier. Le rapport définitif devrait être remis fin février et alimenter le projet de loi-cadre sur l'environnement de M. Borloo. Les premières propositions du rapport pourraient modifier fondamentalement les régimes de l'information et de la responsabilité environnementales. S'inspirant des réglementations britannique et américaine, le rapport propose de limiter le champ du secret industriel qui "*ne pourrait être invoqué pour dissimuler des conséquences négatives, pour la santé ou l'environnement, connues de l'entreprise*". L'Institut français de l'environnement (IFEN) récupérerait une autonomie d'action pour la collecte et la mise à disposition des données et en renforçant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Enfin la mission propose aussi de créer un statut des "*lanceurs d'alerte*", afin de protéger les scientifiques ou employés d'entreprise qui avertissent le public des dangers éventuels d'une activité particulière .

[http://www.actu-environnement.com/v\\_nws.php4?id=4207](http://www.actu-environnement.com/v_nws.php4?id=4207)

[Rapport](#)

[Communiqué de presse](#)